

12.4. MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD – DEMANDE D'INTERVENTION – APPUI

CONSIDÉRANT la résolution numéro 021-02-2025 de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud ayant pour titre « Sécurité publique – demande d'intervention de la part du ministre Bonnardel »;

CONSIDÉRANT que la situation vécue dans la municipalité de Saint-Barnabé-Sud affecte de manière significative les fonctionnaires, les employés municipaux et les citoyens de la municipalité;

CONSIDÉRANT que, malgré tous les efforts soutenus et conjugués par les divers intervenants de la Sûreté du Québec, la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud ne peut assurer la sécurité du public dans la situation actuelle;

CONSIDÉRANT que la situation concerne un résidant issu de l'immigration dont le statut actuel ne semble pas être régularisé;

En conséquence, il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu :

DE demander au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'assurer la sécurité des fonctionnaires, des employés municipaux et de tous les résidents de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud en trouvant et en appliquant une solution permanente à la situation actuelle;

DE demander au ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, M. Jean-François Roberge, de s'assurer que son ministère réalise pleinement sa mission dans la situation actuelle;

DE demander au ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté du Canada, l'honorable M. Marc Miller, ainsi qu'au ministre de la Sécurité publique du Canada, l'honorable M. David J. McGuinty, de prendre acte de la situation et de poser les actions appropriées en vertu du statut du résidant concerné dans la situation actuelle;

DE transmettre la présente résolution à Mme Chantal Soucy, députée de Saint-Hyacinthe et première vice-présidente de l'Assemblée nationale, et à M. Simon-Pierre Savard-Tremblay, député fédéral de Saint-Hyacinthe-Bagot;

ET DE transmettre la présente résolution aux municipalités situées sur le territoire de la MRC des Maskoutains.



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS CONVOQUÉE À 20 H 30, TENUE À 20 H 35, LE MERCREDI 12 FÉVRIER 2025, À LA SALLE DU CONSEIL GUY-GINGRAS SITUÉE AU 3271, BOULEVARD LAFRAMBOISE, BUREAU 200, À SAINT-HYACINTHE.

2025-02-21

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD - DEMANDE D'INTERVENTION - APPUI

CONSIDÉRANT la résolution numéro 021-02-2025 de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud nommée *Sécurité publique - Demande d'intervention de la part du Ministre Bonnardel*;

CONSIDÉRANT que la situation vécue dans la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud affecte de manière significative les fonctionnaires, les employés municipaux et les citoyens de la municipalité;

CONSIDÉRANT que, malgré tous les efforts soutenus et conjugués par les divers intervenants de la Sûreté du Québec, la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud ne peut assurer la sécurité du public dans la situation actuelle;

CONSIDÉRANT que la situation concerne un résident issu de l'immigration dont le statut actuel ne semble pas être régularisé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Louise Arpin,
Appuyée par Alain Robert,
IL EST RÉSOLU

DE DEMANDER au ministre de la Sécurité publique, Monsieur François Bonnardel, de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'assurer la sécurité des fonctionnaires, des employés municipaux et de tous les résidents de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud en trouvant et en appliquant une solution permanente à la situation actuelle;

DE DEMANDER au ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, monsieur Jean-François Roberge, de s'assurer que son ministère réalise pleinement sa mission dans la situation actuelle;

DE DEMANDER au ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté du Canada, l'honorable monsieur Marc Miller, ainsi qu'au ministre de la Sécurité publique du Canada, l'honorable monsieur David J. McGuinty, de prendre acte de la situation et de poser les actions appropriées en vertu du statut du résident concerné dans la situation actuelle;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à madame Chantal Soucy, députée de Saint-Hyacinthe et deuxième vice-présidente de l'Assemblée nationale, et à monsieur Simon-Pierre Savard-Tremblay, député fédéral de Saint-Hyacinthe-Bagot;

DE TRANSMETTRE la présente résolution aux municipalités situées sur le territoire de la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme, ce 18^e jour du mois de février 2025.

Le directeur général,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a cursive name.

André Charron

Sous réserve du libellé final lors de l'adoption du procès-verbal par le conseil de la MRC des Maskoutains.